

Une séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de East Angus a été tenue au lieu ordinaire des séances de ce conseil, le lundi 9 août 2021 à 18 h 15.

Sont présents : le maire suppléant Denis Gilbert, Madame la conseillère et Messieurs les conseillers, Michel Champigny, Antoni Dumont et Nicole Bernier formant quorum sous la présidence du maire suppléant.

La présente séance a été convoquée, à la demande de madame la Mairesse, Lyne Boulanger, par un avis du secrétaire-trésorier du 5 août 2021 remis à tous les conseillers, ce même jour

Sont absents : Lyne Boulanger et Dany Langlois

Bruno Poulin, secrétaire-trésorier est présent.

Est également présent, David Fournier, directeur général.

2021-211 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Proposé par la conseillère Nicole Bernier

Appuyé par le conseiller Michel Champigny

À l'unanimité des conseillers présents, le maire suppléant n'ayant pas voté.

D'ouvrir la séance extraordinaire du 9 août 2021. Il est 20 h 11 .

ADOPTÉ

2021-212 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par le conseiller Antoni Dumont

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, le maire suppléant n'ayant pas voté.

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que modifié.

ADOPTÉ

2021-213 APPROBATION DES COMPTES

Proposé par le conseiller Antoni Dumont

Appuyé par le conseiller Michel Champigny

À l'unanimité des conseillers présents, le maire suppléant n'ayant pas voté.

QUE les comptes figurant sur la liste des écritures de déboursés du compte général du mois de juillet au montant de 859 868.93 \$ (782 433.62 \$ par chèque et 77 435.31 \$ en transfert électronique) ainsi que la liste des écritures de déboursés du compte salaire du mois de juillet au montant de 143 026.03 \$ soient acceptés tels que présentés.

ADOPTÉ

2021-214 VENTE POUR TAXES 2021

CONSIDÉRANT que la Ville doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Ville de transmettre au bureau de la MRC du Haut-Saint-François, un extrait de la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 511 et suivants de la Loi sur les Cités et Villes;

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier a avisé les propriétaires en défaut par lettre recommandée;

À CES CAUSES,

Il est proposé par la conseillère Nicole Bernier

Appuyée par le conseiller Antoni Dumont
À l'unanimité des conseillers présents, le maire suppléant n'ayant pas voté.
IL EST RÉSOLU

QUE le secrétaire-trésorier transmette, dans les délais prévus à la loi, au bureau de la MRC du Haut-Saint-François la liste des immeubles suivants, pour qu'il soit procédé à la vente desdits immeubles à l'enchère publique, conformément aux articles 511 et suivants de la Loi sur les Cités et Villes; pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts, pénalité et frais encourus, à moins que ces intérêts, pénalité et frais encourus ne soient entièrement payés avant la vente.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC et au centre de services scolaire des Hauts-Cantons.

1) Numéro de matricule : 1338-63-8156
Propriétaire : David Jacques
650, rue Angus Nord
Westbury (Québec) J0B 1R0

Numéro de cadastre : 4 180 872

Taxes municipales : 1802.37 \$
Intérêts et pénalités au 19/08/2021 : 218.35 \$
Total des taxes : 2020.72 \$

2) Numéro de matricule : 1338-73-3880
Propriétaire : Louise Laberge
722, St-François
La Tuque (Québec) G9X 2Z4

Numéro de cadastre : 4 180 913

Taxes municipales : 345.50 \$
Intérêts et pénalités au 19/08/2021 : 32.12 \$
Total des taxes : 377.62 \$

3) Numéro de matricule : 1439-39-6931
Propriétaire : Thérèse Tremblay
162, rue Saint-Jacques
East Angus (Québec) J0B 1R0

Numéro de cadastre : 4 181 138

Taxes municipales : 1.50 \$
Intérêts et pénalités au 19/08/2021 : 24.18 \$
Total des taxes : 25.68 \$

4) Numéro de matricule : 1439-01-7768
Propriétaire : Sylvain Vallée
165, Craig Nord
Cookshire-Eaton (Québec) J0B 1M0

Numéro de cadastre : 4 181 334

Taxes municipales : 2876.31 \$
Intérêts et pénalités au 19/08/2021 : 833.20 \$
Total des taxes : 3709.51 \$

ADOPTÉ

**2021-215 ADOPTION RÈGLEMENT NUMÉRO 814 – RÈGLEMENT
POUR LA RÉMUNÉRATION PAYABLE LORS D'ÉLECTIONS
ET DE RÉFÉRENDUMS MUNICIPAUX**

Proposé par le conseiller Michel Champigny

Appuyé par le conseiller Antoni Dumont

À l'unanimité des conseillers présents, le maire suppléant n'ayant pas voté.

QUE le règlement numéro 814 intitulé « Règlement numéro 814 – Règlement pour la rémunération payable lors d'élections et de référendums municipaux » soit adopté. **ADOPTÉ**

2021-216 PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION – RÈGLEMENT 810

Conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les Cités et Villes (LCV)*, le soussigné, secrétaire-trésorier, apporte correction au règlement numéro 810 de la Ville de East Angus, puisqu'une erreur apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise.

En conséquence,

La correction est la suivante :

- À l'article 2 du règlement, le 11 septembre 2020 devrait être modifié et remplacé par le 14 février 2020.
- À l'article 2 du règlement, le 28 janvier 2021 devrait être modifié et remplacé par le 22 avril 2021.

J'ai dûment modifié le règlement 810 en conséquence.

2021-217 LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par la conseillère Nicole Bernier

Appuyé par le conseiller Michel Champigny

À l'unanimité des conseillers présents, le maire suppléant n'ayant pas voté.

QUE la séance soit levée. Il est 20 h 15. **ADOPTÉ**

**Denis Gilbert, Maire suppléant
Ville de East Angus**

**Bruno Poulin, Secrétaire-trésorier
Ville de East Angus**

En signant le procès-verbal, la mairesse est réputée avoir signée chacune des résolutions.

Certificats de crédit disponibles

Numéro	Nom
2021-213	Approbation des comptes